

# Les priorités pour le département de la Lozère

Après avis du collège départemental du 08/02

- Porter une attention au soutien des associations éloignées des centres bourg (- de 2 000 habitants) : peu de soutiens mobilisables en dehors de certaines collectivités,
- Favoriser la **mutualisation des ressources** inter associatives (humaines et financières) et les **compétences collaboratives** : co-gestion, co-construction, co-animation,
- Veiller au **soutien des réseaux territoriaux** permettant la coopération et la création entre associations et/ou permettant d'accroître la participation associative aux projets de territoires,
- Soutenir de **nouveaux projets à la population** mis en œuvre de manière régulière et avec une bonne couverture du territoire : services peu présents sur le territoire, activités d'intérêt général ou d'utilité sociale.

# Les priorités pour le département de la Lozère

Après avis du collège départemental du 08/02

Seront plus particulièrement soutenues :

- La mise en œuvre d'actions ou de projets permettant de développer l'attractivité du territoire,
- La prise en compte de la question des mixités des publics : culturelles, sociales, de genres.
- Le développement d'actions destinées aux jeunes et/ou portées par des jeunes.